

## JE SUIS UN PORTEUR DE PROJET



### 1- S'INSCRIRE À LA RÉUNION D'INFORMATION

Pour déposer un dossier I.C.R.A, il est obligatoire de participer à une réunion d'information en cliquant sur le bouton "S'inscrire à la réunion d'information".

### 2- REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE



Après avoir participé à la réunion d'information, un agent du Service de l'Emploi vous donnera le lien pour déposer le dossier uniquement en ligne.

## MON DOSSIER A ÉTÉ VALIDÉ ET JE SUIS BÉNÉFICIAIRE D'ICRA



### 3- DÉCLARER L'ACTIVITÉ MENSUELLEMENT EN LIGNE

Vous devez déclarer en ligne votre activité avant le 5 du mois qui suit le mois de déclaré votre activité.

### 4- ENVOYER LES JUSTIFICATIFS DE PRIME ICRA EN LIGNE



Cela permet de justifier la prime octroyée à un bénéficiaire de l'ICRA, initialement attribuée à l'aide de factures proforma.

Il doit être rempli dans un délai de 3 mois suite à l'attribution de la prime.